

FORACT



Research Network

Réseau de recherche

Prospective et Processus d'Action Stratégique

Foresight and Strategic Action Processes Network

LA SOUVERAINETÉ EN QUESTIONS

STRATÉGIES ET PROSPECTIVES

Bourges-ESAM, 27-28 septembre 2007

FORACT



Research Network

Réseau de recherche

Prospective et Processus d'Action Stratégique

Foresight and Strategic Action Processes Network

La souveraineté en questions

Stratégies et perspectives

Bourges, 27-28 septembre 2007

L'anticipation par les organisations de changements à long terme et/ou irréversibles les conduit à s'interroger sur leurs marges de manoeuvre stratégiques au regard des transformations des environnements dans lesquels elles évoluent.

Ces transformations se traduisent par la multiplication du nombre d'acteurs impliqués dans les processus de décision politiques et/ou stratégiques, ainsi que par la juxtaposition de différents niveaux de décision (local, national, multi-latéral ou supranational) à des échelles territoriales diverses.

Une telle imbrication des acteurs et des enjeux décisionnels contribue tantôt à réduire, tantôt à accroître les marges de manoeuvre stratégiques dont peuvent disposer les organisations et les institutions étatiques, posant par là même la question du degré de souveraineté des décisions que ces différents acteurs subissent ou prennent.

Dans ce cadre, l'objectif de ce colloque est d'explorer dans une optique prospective les évolutions croisées des concepts de souveraineté et de stratégie et d'échanger sur ces problématiques tant d'un point de vue théorique que du point de vue de leurs implications pour les organisations, en particulier dans les domaines de la défense et de l'énergie.

La souveraineté en questions

Stratégies et perspectives

Bourges, 27-28 septembre 2007

Programme prévisionnel

Jeudi 27 septembre 2007

14h Accueil des participants

14h30 Accueil et ouverture du colloque

par le Général Alain Bobard, Ecole supérieure et d'application du matériel,
et Yves Debono, Président d'Agora Défense

14h45 Introduction générale

La souveraineté en questions : les raisons de la prospective
Fabrice Roubelat (Université de Poitiers) et Jean-Pierre Saulnier (Université d'Orléans)

15h-17h Session 1 : Souverainetés et politique

Souveraineté et gouvernance, Yvon Pesqueux (CNAM-Paris)
Prospective de la souveraineté : une relecture de Bertrand de Jouvenel et de Jacques Ellul,
Hervé Coutau-Bégarie (Ecole Pratique des Hautes Etudes)
Gouvernementalité et ordolibéralisme, Denis Piérard (Université de Liège)
La souveraineté supranationale : un impératif contemporain ?, Kimon Valaskakis (Club
d'Athènes)

Modérateur : Jean-François Baboin (Université d'Orléans – CERIS)

17h15-18h15 Session 2 Souveraineté et processus de décision

Principe(s) de séparation et leadership dans l'organisation, Jacques Thépot (Université de
Strasbourg)
Exercice de la souveraineté et processus de décision politico-stratégiques, Anne Marchais-
Roubelat (CNAM-PARIS)

Modérateur : Danièle Vatan (ENSI Bourges)

20h Dîner de Gala, salle du duc Jean de Berry, Conseil général du Cher

La souveraineté en questions : stratégies et perspectives

Vendredi 28 septembre 2007

8h30 Accueil des participants

9h-11h Session 2 Souveraineté et processus de décision (suite)

Engagement des forces : contexte et perspectives, Général Vincent Desportes (EMAT)

Entre prospective et stratégie : la rationalisation de l'action collective par le projet, Jean-Pierre Bréchet (Université de Nantes),

La souveraineté au travers de la maîtrise de l'information : le cas des C4iSR, Jean-Fabrice Lebraty (Université de Nice)

Souveraineté et information, Hervé Burdin (Université d'Orléans)

Modérateur : Anne Labit (Université d'Orléans – ETTOSS)

11h15-12h15 Prospective de la souveraineté

De l'Etat net à l'Etat flou, Jacques Lesourne (Association Futuribles)

Table-ronde animée par Fabrice Roubelat (Université de Poitiers) et Jean-Pierre Saulnier (Université d'Orléans)

12h15 Déjeuner à l'ESAM

14h-16h Session 3 Souveraineté et stratégies des organisations

Entre continuité régalienne et transformations organisationnelles : la gestion de l'innovation dans l'industrie française de défense, Jean-Pierre Saulnier (Université d'Orléans)

Réseaux et souveraineté : manœuvres stratégiques autour de la distribution d'électricité, Fabrice Roubelat (Université de Poitiers)

Anticipation et innovation stratégique en contexte d'émulation institutionnelle, Sylvie Collin-Delaye (CNAM-Paris)

Le système français d'organisation du sport est-il encore soutenable ?, Claude Legrand (INSEP)

Modérateur : Erick Mengual (Université d'Orléans – CERIS)

16h Allocution de clôture

Serge Vinçon, président de la Commission Affaires Etrangères, de la Défense et des Forces Armées du Sénat

16h30 Cocktail de clôture

Comité Scientifique :

Joël Allain, ENSI Bourges
Robert Ayres, INSEAD
Nicolas Berland, Université Paris-Dauphine
Jean-Pierre Bréchet, Université de Nantes
Napier Collyns, Global Business Network
Hervé Coutau-Bégarie, Ecole Pratique des Hautes Etudes
Jean-Fabrice Lebraty, Université de Nice
Jacques Lesourne, Association Futuribles
Anne Marchais-Roubelat, CNAM-Paris
Jean-Louis Malo, Université de Poitiers
Stéphane Onnée, Université d'Orléans
Yvon Pesqueux, CNAM-Paris
Général Lucien Poirier, Institut de Stratégie Comparée
Fabrice Roubelat, University de Poitiers
Jean-Pierre Saulnier, University d'Orléans
Ziauddin Sardar, Futures
Jacques Thépot, Université de Strasbourg
Kimon Valaskakis, Club d'Athènes

Comité d'organisation :

Jean-François Babouin, Université d'Orléans, Laboratoire Collectivités Locales
Colonel Belle, Ecole Supérieure et d'Application du Matériel
Yves Debono, Agora Défense
Erick Mengual, Université d'Orléans, CERIS
Anne Marchais-Roubelat, CNAM-Paris, GREG
Fabrice Roubelat, Université de Poitiers, IAE
Jean-Pierre Saulnier, Université d'Orléans, ETTOSS
Danièle Vatan, ENSI de Bourges

Secrétariat du comité : Nathalie Raffestin

**Réseau de recherche
Prospective et Processus d'Action Stratégique
Foresight and Strategic Action Processes Network**

Le réseau de recherche Prospective et processus d'action stratégique-Foresight and Strategic Action Processes regroupe depuis 2006 des chercheurs du CNAM et des Universités d'Orléans et de Poitiers. Il s'est donné pour objectif d'étudier sous l'angle de méthodologies diachroniques les pratiques d'anticipation des organisations vis-à-vis de changements à long terme et/ou irréversibles.

Les pratiques de prospective analysées ont pour objectif de fournir aux organisations des anticipations sur différents niveaux d'analyse et stratégies d'acteurs concernant des enjeux stratégiques tels que :

- les processus de dérégulation et leurs impacts sur les structures et stratégies d'entreprises, en particulier dans les domaines de l'énergie et de la défense,
- le management de la technologie et de l'innovation, en particulier en termes de conséquences sociétales et organisationnelles,
- les processus de désinstitutionnalisation des institutions et leur impact sur les stratégies d'entreprises,
- la gestion prospective des risques, notamment en termes de management durable et de responsabilité sociétale.

Ces recherches portent en particulier sur :

- des innovations méthodologiques introduisant les processus d'action dans la planification par scénarios,
- des analyses approfondies de l'organisation en réseau des processus de prospective impliquant des entreprises, des collectivités publiques et des ONG,
- le développement de modèles prospectifs des processus de changement organisationnels liés aux stratégies d'entreprises et politiques à long terme.

Parmi les actions pour l'année 2007, un colloque est en cours d'organisation sur le thème "la souveraineté en questions : prospectives et stratégies" en collaboration avec l'ESAM (Ecole supérieure et d'application du matériel de l'Etat-Major de l'Armée de Terre avec le soutien des villes de Bourges et de St Amand Montrond, du Conseil Général du Cher, de la Région Centre et des associations de la Défense Nationale.

Membres du groupe de pilotage du réseau :

Anne Marchais-Roubelat (Maître de conférences HDR, CNAM-Paris, marchrou@cnam.fr)
Erick Mengual (Directeur, Université d'Orléans, Faculté de Droit, Site de Bourges, imep.directeur@bourges.fr)
Fabrice Roubelat (Maître de conférences HDR, IAE de Poitiers, froubelat@iae.univ-poitiers.fr)
Jean-Pierre Saulnier (Maître de conférences, Université d'Orléans, jean-pierre.saulnier@bourges.univ-orleans.fr)

SESSION 1

SOUVERAINETÉS ET POLITIQUE

SOUVERAINETÉ ET GOUVERNANCE

YVON PESQUEUX

CNAM-Chaire Développement des Systèmes d'Organisation

Dans la logique du continuum « *Corporate Governance* – gouvernance organisationnelle – gouvernance au sens « large » », l'argumentation de ce texte sera la suivante :

- L'évaluation du développement d'organisations « intermédiaires » entre l'Etat et l'entreprise, qui ne sont donc ni l'Etat ni l'entreprise, mais dont la substance organisationnelle contribue à la dilution de la notion de gouvernance. Cette dilution sera examinée à partir de l'examen de définitions « vagues » de la notion quand elle est appliquée au domaine public.
- A partir du constat de la crise de souveraineté de l'Etat-nation et compte tenu de ces conséquences en matière de souveraineté, l'examen du contenu possible d'une conception large de la gouvernance. L'accent sera mis sur le fractionnement de la souveraineté en plusieurs niveaux, la gouvernance d'entreprise comme étant une des conséquences de la mondialisation. En réponse à la crise de la souveraineté de l'Etat-nation, la gouvernance serait en effet devenue le lieu conceptuel d'exercice de la souveraineté. Rappelons qu'avec l'Etat-nation, territoire géographique et souveraineté sont confondus. Cette crise de la souveraineté de l'Etat-nation est en effet une des caractéristiques du « moment libéral » dont la dé-territorialisation suscite, en réponse, quatre acceptions de la gouvernance, outre celle qui subsiste pour l'Etat-nation, dont deux économiques (celle des entreprises et des marchés), une politique (la supra-nationalité des organisations internationales) et une à la fois politique et territoriale au sens géographique du terme (l'infra-nationalité de zones régionales).
- Compte tenu d'un rappel de ce qu'est la société civile, le statut des rapports qu'elle établit avec la référence à la société civile. La référence à une société civile sans référence à une société politique est en effet d'usage courant aujourd'hui et le rappel des thèses fondatrices de Hegel seront donc précisées. En effet, la référence à la « société civile » fait très souvent l'amalgame sans autre forme d'inventaire entre un ensemble de notions porteuses de valeurs « positives » : autonomie, responsabilité, prise en charge de leurs problèmes par les individus eux-mêmes, etc. Par sa dimension collective, la société civile échapperait aux dangers de l'individualisme pour inciter à la solidarité. Par sa dimension civile, elle évoquerait l'émancipation de la tutelle étatique, mais aussi des valeurs plus affectives telles que l'intimité, la familiarité, etc. Le développement de son usage actuel se situerait en quelque sorte dans une forme de moralisation de la dimension politique associée au développement des « classes moyennes » compte tenu d'une crise de l'Etat-providence vers la mise en avant de l'importance d'une confiance construite en dehors des catégories de l'Etat-administratif dans des domaines tels que la couverture sociale, les activités culturelles et sportives, l'enseignement et l'environnement. La notion est assez clairement « euro-américaine ».
- Une analyse des conséquences politiques d'une conception « large » de la gouvernance. Cette forme de conclusion va mentionner les deux conséquences politiques qui

apparaissent au travers d'une conception « large » de la gouvernance avec : la substitution d'une « démocratie délibérative – participative » à la démocratie représentative, l'organisation de la délibération constituant alors l'essence de la gouvernance et la multiplication des « sommets » comme jalons provisoires de la délibération.

PROSPECTIVE DE LA SOUVERAINETÉ : UNE RELECTURE DE BERTRAND DE JOUVENEL ET DE JACQUES ELLUL

HERVÉ COUTAU-BÉGARIE

Ecole Pratique des Hautes Etudes et Institut de Stratégie Comparée

La souveraineté est au coeur de la réflexion de Bertrand de Jouvenel dans ses livres devenus classiques, *Du pouvoir*, 1945 et *De la souveraineté*, 1955. Bertrand de Jouvenel s'efforce de donner une portée politique concrète à un concept juridique et philosophique. En face Jacques Ellul affirme le caractère illusoire de toute souveraineté tant des dirigeants que des citoyens face au déterminisme de la technique.

Le débat entre ces deux thèses opposées reste au coeur de la réflexion politique et sociologique contemporaine.

GOVERNEMENTALITÉ ET ORDOLIBÉRALISME

DENIS PIÉRARD

Université de Liège – Service de Philosophie Morale et Politique

Plutôt que d'interroger les transformations de l'idée de souveraineté et que de tenter de mettre au jour de nouveaux foyers de décision souveraine – Europe, organisations internationales ou non gouvernementales – l'objectif de la communication est d'interroger l'évolution de la gouvernementalité dans le contexte actuel. A ce propos sera faite l'hypothèse que l'étude de la gouvernementalité ordolibérale – telle qu'elle est décrite dans les textes fondateurs du néolibéralisme allemand – reste d'une actualité singulière pour décrire les transformations des environnements dans lesquels nous évoluons aujourd'hui. Si les textes des premiers théoriciens néolibéraux allemands commencent à se faire vieux d'une septantaine d'années, on peut toutefois justifier l'intérêt à leur propos, jusque dans une optique prospective, en rappelant qu'ils restent une référence privilégiée qui détermine dans une large mesure par exemple la construction européenne.

La communication propose donc, à partir des prémisses méthodologique et de cette grille de lecture évoquée plus haut, d'aller relire certains textes de l'ordolibéralisme allemand – en se concentrant plus particulièrement sur ceux de Fr. Von Hayek :

- plutôt que d'analyser la critique ordolibérale du juspositivisme et donc celle d'une certaine idée de la souveraineté, elle tâchera de se rendre attentif à la gouvernementalité, annexée au projet de réaliser une certaine structure idéale de la société dans laquelle serait réalisée la parfaite concurrence, qui s'esquisse dans les pages de *Droit, Législation et Liberté*.
- plutôt que de se demander quel rôle Hayek prête à l'Etat, elle tentera de mettre à jour la « stratégie », au sens défini plus haut de raison d'agencement entre les différents foyers de gouvernementalité, esquissée Hayek – c'est-à-dire qu'il s'agira de comprendre la raison de ce processus de décentralisation de l'exercice de la gouvernementalité pour lequel les néolibéraux plaident.

LA SOUVERAINETÉ SUPRANATIONALE : UN IMPÉRATIF CONTEMPORAIN ?

KIMON VALASKAKIS

Club d'Athènes et Université de Montréal

La mondialisation a radicalement changé les règles du jeu. Nous parlons de la tendance lourde qui est caractérisée par la montée des interdépendances au niveau planétaire et non pas du 'mondialisme' qui est une série d'idéologies qui se félicitent et amplifient ce phénomène. La mondialisation est incontournable. Le mondialisme (de gauche ou de droite) est lui facultatif. Il existe plusieurs formes de mondialisation. Il ne faut pas confondre mais la tendance historique d'interdépendance croissante ne peut pas être renversé à moins de cataclysmes catastrophiques

Si la mondialisation n'est pas gérée efficacement et équitablement elle donnera lieu à des effets néfastes et asymétriques. Or l'ordre mondial actuel qui est née après la Seconde Guerre Mondiale et dont les racines remontent au Traité de Westphalie de 1648, n'est plus en mesure de gérer ces interdépendances. Nous identifions trois faiblesses

1. Les titulaires de la souveraineté (c'est à dire les 193 gouvernements membres des Nations Unies) *exercent leur autorité sur leur territoire national* alors que les problèmes contemporains ne sont pas limités à ces territoires et débordent les frontières géographiques. Les gouvernements nationaux sont, par conséquent souvent impuissants devant les défis mondiaux.
2. Il existe un '*no man's land*' croissant qui échappe à toutes les juridictions nationales (espace, zones arctiques et antarctiques, mers, sous-sol, cybersphère etc.). La aussi les gouvernements souverains sont impuissants malgré quelques traités qui essaient de créer des règles de partage de ce '*no man's land*'
3. L'essor des acteurs non-étatiques (entreprises multinationales, groupes de pression, sociétés secrètes, lobbies, certaines ONGs etc.) ont maintenant une capacité de dépenser souvent plus grande que la plupart des gouvernements. Ils peuvent aujourd'hui jouer une juridiction contre l'autre et donc ont encore plus d'influence non pas seulement économique mais aussi politique.. Il en résulte un affaiblissement encore plus grand des gouvernements nationaux.

Pour relever les défis mondiaux une souveraineté supranationale sera de plus en plus nécessaire. Les modalités de cette supranationalité (qui equivaut à la création d'un système post-westphalien) sont à étudier. Cela est l'objectif principal de la Nouvelle Ecole d'Athènes NEA qui vise la création d'un centre d'excellence à Athènes axé sur la gestion efficace et équitable de la mondialisation dans les secteurs public et privé. Comme son nom l'indique elle s'inspire de l'ancienne Ecole d'Athènes qui était l'Académie de Platon. Alors que cette dernière s'occupait de philosophie et 'politique' au niveau de la Cité, la NEA se penchera sur la 'Cité-Monde' ou Cosmopolis pour définir les règles et les étapes d'une meilleure gouvernance mondiale avec une redistribution importante du concept de souveraineté.

SESSION 2

SOUVERAINETÉ ET PROCESSUS DE DÉCISION

PRINCIPE(S) DE SÉPARATION ET LEADERSHIP DANS L'ORGANISATION

JACQUES THÉPOT

Université de Strasbourg Louis Pasteur - LARGE

La souveraineté est une notion étrangère à l'économie de marché : aucun pouvoir de domination ne saurait perturber les échanges librement noués entre des agents économiques autonomes. Dans ce contexte là, la propriété ne compte pas et l'efficacité du système est indépendante des droits de propriété : ce point de vue s'exprime par divers "principes de séparation" de la théorie économique (théorème de Coase, principe de Fisher, théorème de Modigliani-Miller) valides des conditions idéales de perfection des marchés et de transparence.

A l'autre extrémité du spectre, dans l'organisation, la souveraineté est l'apanage du leader qui, selon des modalités variées, exerce sa domination pour assurer la conduite de l'organisation. Pas de management sans direction et pouvoir de commandement. L'objectif de la communication est d'analyser ce paradoxe au centre même du débat qui oppose le marché et l'organisation.

EXERCICE DE LA SOUVERAINETÉ ET PROCESSUS DE DÉCISION POLITICO-STRATÉGIQUES

ANNE MARCHAIS-ROUBELAT

Conservatoire National des Arts et Métiers – Département Economie et Gestion

Par son caractère inaliénable et indivisible, la souveraineté pose la problématique des relations de dominances dans la délégation de l'autorité et de l'exécution technique entre le souverain (être) et les multiples acteurs qui lui permettent d'exercer sa souveraineté (faire).

Dans ce cadre, l'objectif de cette communication est d'examiner les relations de dominances entre le politique et le militaire en distinguant la dominance forte d'une part et la dominance faible d'autre part. Dans une première partie, l'exercice de ces deux types de dominance sera exposé à partir de deux études de cas historiques : les relations entre Bonaparte et le Directoire lors de la campagne d'Italie, la nomination de Joffre en 1911 comme chef d'état-major général de l'armée.

La seconde partie proposera, à partir des résultats d'une recherche-action concernant les processus de décision politico-stratégiques, une modélisation des relations de dominances du chef d'état-major des armées. Cette modélisation révèle une multiplicité d'acteurs à la fois politiques et militaires, ainsi que les dimensions d'analyse sur lesquelles s'exercent les relations de dominances.

ENGAGEMENT DES FORCES : CONTEXTE ET PERSPECTIVES

GÉNÉRAL VINCENT DESPORTES
Etat-Major de l'Armée de Terre

Quinze années auront été nécessaires à la conflictualité pour s'émanciper progressivement des blocages de la Guerre froide et montrer son nouveau visage. La logique du conflit Est-Ouest a fait place à des formes de violence nouvelles répondant à des raisons mal maîtrisables par les formes jusqu'alors traditionnelles de la puissance. La plupart des conflits ne sont plus issus du choc des Etats mais de la « guerre civile », c'est-à-dire de la destruction du « contrat social ». Notre environnement stratégique, les formes de guerre, ont profondément changé et, avec eux, le rôle et la forme utile de l'appareil militaire.

Il n'est pas impensable qu'une confrontation majeure se livre encore au cours du demi-siècle à venir sur le mode frontal et classique qu'a forgé le XXème siècle. En revanche, il est certain que les armées auront demain beaucoup plus souvent à intervenir dans des conflits « gris », sans réelles frontières – entre « combattants » et « non-combattants », entre « extérieur » et « intérieur » – des conflits sans « cibles à détruire », sans adversaires clairement identifiables, des conflits où, au milieu des populations, il s'agira davantage de lutter contre la « nuisance » que d'affronter la « puissance », des conflits où les effets à obtenir tiendront autant de l'immatériel que du matériel.

Dans ce cadre, la « défense utile » repose d'abord sur la prévention et ses différents aspects, dont la dissuasion – elle aussi multidimensionnelle - n'est pas la moindre. Elle repose ensuite, si la crise ne peut être prévenue, sur la capacité de stabilisation des zones de conflits qui va permettre le retour à la vie normale et l'étouffement des sources de violence avant que celle-ci – par contagion ou métastases – ne vienne menacer notre propre sécurité.

Ces considérations demandent le réaligement de nos forces, de leurs doctrines, de leur formation, de leur entraînement, si nous voulons que la force retrouve une utilité politique.

Cette utilité politique est d'ailleurs la condition de son existence

ENTRE PROSPECTIVE ET STRATÉGIE : LA RATIONALISATION DE L'ACTION COLLECTIVE PAR LE PROJET

JEAN-PIERRE BRÉCHET
Université de Nantes – Institut d'Administration des Entreprises

La question de la rationalisation de l'action collective par le projet qu'aborde le papier s'inscrit dans le cadre d'une réflexion sur les théories de l'action collective dans les sciences sociales. Les théories dominantes, dites de la firme ou de l'entreprise, relèvent du champ de l'économie. Elles ne font, malgré les nombreux développements qu'elles connaissent, que peu de place à l'idée d'un agir projectif riche d'une réelle prise en compte du temps et des capacités de conception ou de création des individus et des groupes. Bizarrement, les sciences de gestion n'ont pas produit de théorie propre de l'entreprise. Pour discuter des insuffisances ici simplement évoquées des théories de l'action collective dans les sciences sociales, la communication part de la question du traitement de l'autonomie en lien avec celle de la souveraineté. Entre l'autonomie déniée et l'autonomie exacerbée des positions dures de la sociologie et de l'économie, le projet trouve mal sa place et avec lui le politique et l'idée de souveraineté. C'est à partir des corpus stratégique et gestionnaire, dès lors qu'ils interrogent

leurs fondements, que l'on cherche à fonder la nécessité de construire l'effort de théorisation de l'action collective sur la reconnaissance d'un agir projectif.

LA SOUVERAINETÉ AU TRAVERS DE LA MAÎTRISE DE L'INFORMATION : LE CAS DES C4ISR

JEAN-FABRICE LEBRATY

Université de Nice Sophia-Antipolis - GREGEG

Parmi les grandes organisations publiques, l'Armée de Terre constitue une de celles qui a connu un nombre élevé de transformations dans un laps de temps réduit. En effet, évolution des adversaires désignés, refonte de la structure organisationnelle, réduction du format, les changements sont si profonds que le concept de « *Revolution In Military Affairs* » a été mis en avant. Parmi les aspects qui visent à mener à la supériorité d'une force face à une autre, la maîtrise de l'information apparaît déterminante. Dans ce cadre, plusieurs pays mettent en œuvre des systèmes de commandement numérisés. L'Armée de Terre française, avec sa chaîne SIC-F – SIR – SIR, constitue un exemple significatif. Aussi, l'objectif de cette communication est de faire un point de situation sur le concept de numérisation de l'espace de bataille en insistant notamment sur les théories fondant la mise en œuvre de tels systèmes et sur leurs implications en terme d'utilisation.

SOUVERAINETÉ ET INFORMATION

HERVÉ BURDIN

Université d'Orléans

La souveraineté relève des sciences politiques et était jusque récemment réservée aux juristes de Droit Public. Depuis la fin de la seconde guerre mondiale, avec l'apparition des multinationales, plus encore depuis la chute de l'Union Soviétique avec le processus de mondialisation, l'étude de la souveraineté s'est élargie à d'autres domaines que celui du prince. De même, la place de l'information comme attribut de souveraineté s'est modifiée. Cette communication a pour objectif de réfléchir sur les liens existant entre la souveraineté et l'information.

Dans l'introduction nous verrons comment au travers de définitions l'information a vu sa place se développer comme attribut, en augmentant son périmètre, puis nous étudierons en quoi la souveraineté se nourrit de l'information, et en quoi la souveraineté nourrit l'information. Enfin, nous conclurons en montrant que la souveraineté dans le monde d'aujourd'hui est relative et que l'information est le moyen de gérer les différents espaces de souveraineté, et d'assurer leur cohérence

1. L'information comme attribut de la souveraineté

Dans un document interne de la DCSSI du 28 Juin 2004, la direction déclare : « l'autonomie en communication et traitement de l'information est un attribut de souveraineté ». Si l'idée est exacte, elle est aussi limitée, c'est l'ensemble du processus de l'information qui est un attribut de souveraineté. Ainsi, de la collecte, au traitement, à la diffusion et archivage, et à sa protection, l'ensemble du processus contribue à la souveraineté. Ce processus s'appuie sur des méthodes qui, elles, sont relativement stables, mais aussi, et de plus en plus, sur des techniques qui sont très évolutives et dont la maîtrise et la capacité de mise en œuvre et de développement constitue à la fois une menace pour la souveraineté et une source de

souveraineté. L'ensemble du processus sera abordé au travers du système d'information de l'entreprise.

2. La souveraineté nourrit l'information

La personne physique ou morale ayant une souveraineté doit, si elle désire la conserver, produire de l'information pour justifier les actions ou la situation. Là encore, en raison des modifications évoquées précédemment, les modes opératoires se sont modifiés.

3. La place de l'information dans la gestion de la souveraineté relative

La souveraineté est définie comme l'autorité suprême, mais du fait de la mondialisation cette autorité suprême qui était donc souveraine dans des espaces parfaitement cloisonnés, se heurte aujourd'hui à des zones grises (proches des zones d'incertitude de Crozier dans son analyse interne des organisations) où le souverain ne peut ou ne veut exercer pleinement cette souveraineté. L'information est donc devenue le moyen de définir précisément les espaces de souveraineté dans ces zones grises.

SESSION 3

SOUVERAINETÉ ET STRATÉGIES DES ORGANISATIONS

ENTRE CONTINUITÉ RÉGALIEUNE ET TRANSFORMATIONS ORGANISATIONNELLES : LA GESTION DE L'INNOVATION DANS L'INDUSTRIE FRANÇAISE DE DÉFENSE

JEAN-PIERRE SAULNIER

Université d'Orléans - ETOSS

Souveraineté et défense sont intimement liées tant il est vrai que la défense est et reste une prérogative majeure du pouvoir souverain. Pourtant, au cours des 3 dernières décennies, des transformations importantes ont affecté les industries de défense. Les raisons ? Des transformations dans l'environnement. Le monde a changé ...

Tout ceci a eu un impact majeur sur la doctrine militaire et par contre coup, sur l'organisation de la défense des Etats et l'organisation des forces armées. L'industrie de défense, que ce soit les grands groupes industriels qui la constituent, ou les PME-PMI qui leurs sont associés, participent directement à l'exercice de la souveraineté, à l'influence et au rayonnement de la France et aussi, pour partie, à celui de l'Europe.

Il y a donc entre les pouvoirs publics et les industries de défense nécessité d'un dialogue permanent. Comment s'exprime-t-il ? En quoi le pouvoir souverain a-t-il une influence sur la stratégie des organisations ? Comment s'exprime ce pouvoir souverain dans les industries de défense, quelle(s) forme(s) prend-il ? Comment a-t-il évolué ? Comment l'entreprise réagit-elle ? Le processus de changement organisationnel d'une entreprise du secteur de la défense passant d'un modèle régalien à un modèle financier peut-il s'affranchir totalement des contraintes spécifiques et contextuelles imposées par un donneur d'ordre lorsque celui-ci appartient à la sphère politique et diplomatique ? Qu'en est-il aujourd'hui ? Qu'en sera-t-il demain ? ...

Pour résoudre cette problématique, cette contribution s'appuie sur les écrits d'Henri Mintzberg sur les configurations organisationnelles, ceux d'Yvon Pesqueux sur les modèles et modes de gouvernance ainsi que ceux de Kurt Lewin sur les processus de changement.

La constitution de la 5^{ème} République, dans ses articles 20 et 21, consacre le pouvoir souverain du chef de l'Etat et du gouvernement dans le domaine de la défense. Celui-ci au travers d'outils de cohérence et d'orientation (plan prospectif 2030, les lois de programmation militaire 2003 2008, plan armés 2015) pèse sur la stratégie des entreprises de défense. Il est par ailleurs omniprésent dans la gouvernance de ces entreprises comme actionnaire, financier, client, autorité réglementant les marchés...

L'analyse sur plus de trente-cinq ans de l'entreprise Giat Industries-Nexter, en utilisant comme point d'entrée l'innovation technologique nous permet de mettre en évidence les transformations importantes survenues dans ce secteur industriel majeur.

A partir de cette confrontation théorie – étude de cas, cette communication analyse la dynamique d'oscillation entre les deux modèles archétypaux, le modèle régalien (l'héritage) d'une part, le modèle financier (l'intention) d'autre part. Dans le cadre d'une souveraineté atténuée, elle met en évidence l'émergence d'un troisième modèle dialogique processus – financier, en l'inscrivant dans une perspective européenne, en utilisant le concept de réseau

RÉSEAUX ET SOUVERAINETÉ : MANŒUVRES STRATÉGIQUES AUTOUR DE LA DISTRIBUTION D'ÉLECTRICITÉ

FABRICE ROUBELAT

Université de Poitiers – Institut d'Administration des Entreprises

Le principe de souveraineté a souvent été invoqué pour justifier des choix énergétiques, qu'il s'agisse de choix technologiques comme celui de l'énergie nucléaire ou de modalités d'organisation comme l'intégration verticale production-transport-distribution dans un établissement public comme EDF. Aujourd'hui cependant un certain nombre de ces choix sont remis en cause de manière à donner au consommateur-souverain la possibilité faire jouer la concurrence entre différents fournisseurs d'énergie, voire entre différentes sources d'énergie.

Se plaçant dans une perspective historique, cette communication discutera dans une première partie les différentes étapes de la structuration du paysage électrique français depuis la loi du 15 juin 1906 sur les distributions d'énergie donnant aux communes le pouvoir concédant jusqu'à la directive européenne du 26 juin 2003 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, en passant par la loi de nationalisation du 8 avril 1946 créant EDF et GDF.

Se plaçant dans une perspective stratégique et prospective, la seconde partie analysera les différentes problématiques posées par la mise en œuvre de la directive européenne tant du point de vue des choix technologiques qu'organisationnels. Elle s'interrogera en particulier sur la question soulevée par la commission européenne de l'intégration verticale des entreprises et de l'avenir des concessions de distribution d'électricité, en s'appuyant sur le cas des régies de distribution.

ANTICIPATION ET INNOVATION STRATÉGIQUE EN CONTEXTE D'ÉMULATION INSTITUTIONNELLE

SYLVIE COLLIN-DELAYE

Conservatoire National des Arts et Métiers – Laboratoire d'Investigation en Prospective, Stratégie et Organisation

L'anticipation par les organisations de changements et de ruptures possibles en lien avec le rôle de la puissance publique les conduit à concevoir certains scénarios d'avenirs possibles et à expérimenter des solutions radicalement novatrices. Ces situations d'actualité posent la question de la Souveraineté, du pouvoir et des compétences tant de l'État que des organisations privées qui sont impliquées. La mobilité de leurs marges de manœuvres respectives dans l'anticipation comme dans l'action interroge la dialectique du changement et de son origine.

Depuis le milieu des années 80, le contexte des affaires occidentales, modelé notamment par de nouvelles concurrences à différentes échelles -du mondial au local- et par les phénomènes de déréglementations, créent pour les entreprises et les institutions publiques une grande complexité pour l'action augurant tant d'opportunités que de menaces. Dans le champ de la stratégie d'entreprise, ces nouveaux fondamentaux et le comportement subversif ou agressif de certaines entreprises est à l'origine de conceptualisations managériales qui rompent notamment avec l'approche structuraliste traditionnelle de l'analyse concurrentielle. Sur le terrain comme dans un cadre académique, il s'agit d'expliquer comment concevoir les « innovations stratégiques » qui transforment ça et là de manière radicale des environnements

divers pour faire advenir des espaces concurrentiels et des business models en rupture avec les facteurs clefs de succès usuels.

Cette contribution présente des éléments d'une recherche exploratoire consacrée aux phénomènes d'anticipation et d'action stratégiques. D'un point de vue empirique, elle présente le processus original des interactions entre scénarios et expérimentations stratégiques d'institutions publiques et d'organisations privées dans un domaine jusqu'ici placé sous la tutelle et le contrôle de l'État Français et pour lequel ce dernier est garant de la solidarité nationale : le système de protection maladie.

D'un point de vue méthodologique, cette investigation sur le terrain de la santé correspond à une recherche qualitative de trois années en temps réel et d'une dizaine d'années de rétrospective et d'un travail de situation historique sur des périodes bien antérieures. Les données proviennent d'entretiens semi-directifs conduits auprès des acteurs du changement et d'observateurs qui ont été recoupés avec des documents de première main et des archives internes croisées à des écrits externes aux entreprises étudiées. En cela, la contribution se réfère à l'analyse longitudinale développée par A. Pettigrew (1990) qui postule le caractère multi-niveaux pluridimensionnel du changement lequel serait la synthèse des contextes externes et internes aux organisations, de leur métier et de leurs hypothèses de développement ainsi que des processus à l'œuvre.

Les apports à la discussion sont proposés dans une double perspective : sous la forme d'une réflexion et d'hypothèses de recherche futures sur les stratégies et d'anticipation dans les domaines en voie possible de dérégulation d'une part ; d'autre part, au travers du commentaire des résultats intermédiaires du processus d'action sur le secteur de l'assurance santé. Cela donne matière à conjectures s'agissant de la problématique de l'évolution de la Souveraineté de l'État et des stratégies d'entreprises dans des conditions d'émulation institutionnelle.

LE SYSTÈME FRANÇAIS D'ORGANISATION DU SPORT EST-IL ENCORE SOUTENABLE ?

CLAUDE LEGRAND
INSEP

Le système français d'organisation du sport est-il arrivé à épuisement ? Le système français d'organisation du sport est reconnu comme un système mixte, c'est-à-dire un domaine de compétence partagée entre la puissance publique et le mouvement sportif. Aujourd'hui, on observe une approche partagée de la souveraineté de l'Etat avec les acteurs du mouvement sportif, ce qui n'est pas nouveau, mais également, ce qui est plus récent, avec les acteurs économiques. Cette montée de l'économie constatée depuis les années 80, met en évidence les limites des formes internes de régulation.

L'article présente dans un premier temps le rapport que le sport entretient à la société. L'analyse, prenant appui sur le structuralisme, explore davantage les relations qu'entretiennent les différents éléments du système étudié entre eux que la définition des éléments eux-mêmes. L'examen des différents rapports entre la société et le système du sport permet d'en déterminer l'organisation. Le sport, considéré en tant que composante de la société, participe du lien social. La notion d'échange est convoquée pour éclairer les rapports du sport à la société, arguant du fait que l'échange (dans ses trois déclinaisons : réciprocaire, redistributive et marchande) participe de la relation de socialisation.

L'article se concentre ensuite, par contextualisation du système français d'organisation du sport, sur la notion de souveraineté. L'intervention de la puissance publique dans le sport en fait un système hybride où la souveraineté de l'Etat se déploie à la fois comme dispositif

structurant du système d'organisation du sport et aussi comme régulateur des relations internes du système. Tout en reconnaissant une autonomie au mouvement sportif, la souveraineté étatique marque de son empreinte les structures sportives par la nature juridique ou économique de ses modes de régulation. Le sport professionnel n'échappe pas à l'intervention de l'Etat où les régulations tendent à maintenir l'unicité du système face à une montée croissante de l'économie et de ses velléités d'autonomisation.

FORACT**Research Network****Réseau de recherche**

**Prospective et Processus d'Action Stratégique
Foresight and Strategic Action Processes Network**

SOVEREIGNTY IN QUESTIONS : FORESIGHT AND STRATEGIES

La souveraineté en questions : stratégies et perspectives

**September 27th-28th, 2007/27-28 septembre 2007
Bourges-France**

The Foresight and strategic action processes research network, which is coordinated by researchers from Universities of Poitiers, Orleans and CNAM, has organized a conference on « Sovereignty in questions : foresight and strategies », in Bourges – France, September 27th-28th 2007, in partnership with the French Army (ESAM-Ecole Supérieure et d'Application du Matériel).

The aim of the conference is to cross past, present and future evolutions of the concepts of strategy and sovereignty. The conference encourages submissions in (but not restricted to) the following areas :

military, industrial and organizational issues resulting from the evolutions of regalian functions of national states, impacts on strategic decision processes of the emergence of new partnerships and relationships between political, social and economic actors.

Le réseau de recherche Prospective et Processus d'Action Stratégique qui regroupe des chercheurs des Universités de Poitiers, d'Orléans et du CNAM organise en collaboration avec l'ESAM (Ecole Supérieure et d'Application du Matériel de l'Etat-Major de l'Armée de Terre), un colloque sur le thème « La souveraineté en questions : stratégies et perspectives », les 27 et 28 septembre 2007 à Bourges.

L'objectif de ce colloque est d'explorer dans une optique prospective les évolutions croisées des concepts de souveraineté et de stratégie selon deux axes. Le premier porte sur les enjeux militaires, socio-économiques et organisationnels de l'évolution des fonctions régaliennes de l'Etat. Le second s'intéresse à l'impact sur les processus de décision stratégiques de l'émergence de nouvelles formes de relations entre acteurs politiques, sociaux et économiques.